

Company Key Information

Name:	OTX FINTECH
Ontario Corporation Number/Business Identification Number (OCN/BIN):	1000680165
Your Company Key:	467488145

Company Key

Your company key is a sequence of numbers or characters that works like a bank personal identification number (PIN). Your key is used when you log into the business registration system to give you the authority to make changes to the information on record with the Ministry.

The key is confidential: the key-holder is responsible for its use. It should only be shared with trusted people like a service provider, lawyer or accountant to make filings on behalf of the corporation or other entity.

If the key is lost, stolen or misused, the key-holder must notify the Ministry as soon as they become aware. The corporation or other entity is responsible and liable for all filings authorized using the key. Unauthorized use of the key or delegated authority may result in access to the electronic system being suspended. Further information about the [company key](#) can be found on Ontario.ca.

Managing your Company Key

If you plan on making your own filings:

Use the [company key](#) on the ServiceOntario portal.

If you do not already have a ServiceOntario (SO) account, you will be asked to set one up. You will enter the company key and follow the instructions on the screen.

After you complete these steps, you will not have to enter your company key again for the same SO portal account. An exception to this would be if you forget your password.

If you plan on having your service provider, lawyer or accountant make your filings:

You can either:

1. Share the company key with your lawyer, accountant or service provider. They will use your company key to get delegated authority to make filings on your behalf; or
2. Use the company key on the ServiceOntario portal, which will give you executive authority (see below, "Executive Authority") and permit you to delegate your authority to your lawyer, accountant or service provider by sending them an email, using the ServiceOntario portal. (See below, "Delegated authority").

What does it mean to have authority over a corporation or other entity?

Executive Authority

Executive authority is the highest level of authority provided by the ministry to the SO account holder who uses the company key. The SO account holder(s) can then make all filings in respect of the corporation or other entity. They can also add or remove the delegated authority provided to others. More than one SO account holder may use the company key and obtain executive authority.

If you intend to have another person make filings on your behalf, it is not necessary to use the company key in the SO portal. However, to remove delegated authority from any person you must first use the company key in the SO portal.

Delegated Authority

Delegated authority may be granted by any person with executive authority to another person to permit them to make filings on behalf of the corporation or other entity. A person with delegated authority does not have the power to make changes to other persons' authority.

To provide a lawyer, accountant or service provider with delegated authority, you can share your company key with them or send them delegated authority through the SO portal using their email address.

If you give your company key to a lawyer or service provider to make filings on your behalf, they will be granted delegated authority.

The SO account holder(s) with executive authority will continue to have the power to make all filings in respect of the corporation or other entity and to remove delegated authority that has been granted to any person.

Filing by mail

If you are filing by mail to make changes to your corporation or other entity, you must set out the company key where indicated.

If you do not provide the company key, your application will be returned as incomplete.

Renseignements importants de l'entreprise

Nom :	OTX FINTECH
Numéro de société de l'Ontario (NSO) / Numéro d'identification d'entreprise (NIE) :	1000680165
Votre clé d'entreprise :	467488145

Clé d'entreprise

Votre clé d'entreprise est une série de chiffres ou de caractères qui fonctionne comme un numéro d'identification personnel (NIP) bancaire. Dans le système d'enregistrement des entreprises, elle vous permet de modifier les renseignements figurant aux dossiers du ministère.

Cette clé est confidentielle: son détenteur est responsable de son utilisation. Elle ne doit être donnée qu'à une personne de confiance, comme un fournisseur de service, un avocat ou un comptable, qui doit faire des dépôts au nom de la société ou d'une autre entité.

Si la clé est perdue, volée ou utilisée de façon abusive, son détenteur doit en informer le ministère dès qu'il le sait. La société ou l'autre entité est responsable de tous les dépôts autorisés faits à l'aide de la clé. Tout usage non autorisé de la clé ou d'un pouvoir délégué peut entraîner la suspension de l'accès au système électronique. Pour en savoir plus sur [clés d'entreprise](#), consultez le site ontario.ca.

Gérer votre clé d'entreprise

Si vous prévoyez de faire vos propres dépôts :

Utilisez votre [clés d'entreprise](#) dans le portail ServiceOntario.

Si vous n'avez pas de compte à ServiceOntario (SO), vous devrez en créer un. Vous entrerez la clé d'entreprise et suivrez les instructions à l'écran.

Une fois ces étapes terminées, vous n'aurez plus à saisir à nouveau votre clé d'entreprise pour le même compte de portail SO. Une exception sera faite si vous avez oublié votre mot de passe.

Si vous prévoyez que votre fournisseur de services, votre avocat ou votre comptable fasse vos dépôts :

Vous pouvez soit :

1. Partager la clé de l'entreprise avec votre avocat, comptable ou prestataire de services. Ils utiliseront la clé de votre entreprise pour obtenir le pouvoir d'effectuer des dépôts en votre nom, ou
2. Utiliser la clé d'entreprise sur le portail ServiceOntario, ce qui vous octroiera un pouvoir exécutif (voir ci-dessous, « Pouvoir exécutif ») et vous permettra de déléguer votre pouvoir à votre avocat, comptable ou fournisseur de services en leur envoyant un courriel, depuis le portail ServiceOntario. (Voir ci-dessous, « Pouvoir délégué »)

Que signifie le fait de détenir des pouvoirs sur une société ou une autre entité?

Pouvoir exécutif

Le pouvoir exécutif est le plus haut niveau d'autorité accordé par le Ministère au titulaire du compte SO qui utilise la clé de l'entreprise. Le ou les titulaires du compte SO peuvent alors faire tous les dépôts concernant la société ou une autre entité. Ils peuvent également ajouter ou supprimer des pouvoirs délégués à d'autres personnes. Plus d'un détenteur de compte SO peut utiliser la clé d'entreprise et obtenir un pouvoir exécutif.

Si vous avez l'intention de demander à une autre personne d'effectuer des dépôts en votre nom, il n'est pas nécessaire d'utiliser la clé d'entreprise dans le portail SO. Cependant, pour supprimer le pouvoir délégué de toute personne, vous devez d'abord utiliser la clé d'entreprise dans le portail SO.

Pouvoir délégué

Toute personne ayant un pouvoir d'exécution peut déléguer un pouvoir à quelqu'un d'autre pour lui permettre de faire des dépôts au nom de la société ou d'une autre entité. Une personne qui s'est fait déléguer un pouvoir ne peut pas modifier les pouvoirs des autres.

Pour déléguer un pouvoir à un fournisseur de services, à un avocat ou à un comptable, vous pouvez lui donner votre clé d'entreprise ou lui transmettre ce pouvoir par courriel dans le portail ServiceOntario.

En donnant votre clé d'entreprise à un fournisseur de services ou à un avocat pour lui permettre de faire des dépôts en votre nom, vous lui déléguez le pouvoir à cet égard.

Un titulaire de compte ServiceOntario ayant un pouvoir d'exécution demeure autorisé à faire tous les dépôts concernant la société ou l'autre entité et à enlever à quiconque un pouvoir qui lui a été délégué.

Dépôt par courriel

Si vous voulez effectuer vos dépôts par la poste pour apporter des modifications à votre société ou à une autre entité, vous devez inscrire la clé d'entreprise à l'endroit indiqué.

Si vous ne fournissez pas la clé d'entreprise, votre demande sera renvoyée comme incomplète.